

DECLARATION CFDT

« TABLE RONDE SALAIRE DU 7 juillet 2014 »

Mesdames, Messieurs,

Le rapport d'expertise suite à l'accident de Brétigny est, pour la CFDT Cheminots, exagéré, même si sur l'Île de France nous devons nous en inquiéter. Pour la CFDT Cheminots, il est clair que les politiques appliquées par RFF et la SNCF (retards dans les programmes de régénération sur lignes vétustes, baisse du volume d'effectifs et de moyens affectés à la maintenance, volonté de transférer la production aux entreprises privées...) ont entraîné une situation qui s'avère actuellement coûteuse, peu fiable quant à la qualité technique de certains travaux et aux conditions de sécurité dans lesquelles ils sont effectués avec certains risques pour les circulations.

La CFDT Cheminots, au cours de l'année écoulée depuis l'accident tragique de Brétigny, a demandé que soient prises toutes les mesures afin de réparer les dégâts que les différentes politiques industrielles ont occasionnés.

En conséquence, et dans le but de rétablir rapidement une sécurité optimale des circulations, de bonnes conditions de travail, de santé, nous portons comme revendications :

- De remettre dans les équipes de parcours les moyens humains et matériels nécessaires afin d'assurer une maintenance correcte des installations et des abords, permettant un haut niveau de sécurité du personnel et des circulations ;
- De développer la formation professionnelle continue pour les personnels de l'Infra avec le renforcement de nos CPFI, et de revoir les cursus de formation de nos encadrants avec une partie formateur ;
- De stopper l'externalisation des travaux, de la maintenance et de la sécurité dont nous avons la maîtrise et la compétence.
- De simplifier toutes procédures et méthodes en vue d'assurer l'efficacité de la maintenance, dans le respect de la qualité de vie au travail des cheminots de l'Infra Maintenance et Travaux

S'appuyant sur la stratégie revendicative et de négociation engagée par la CFDT dans le cadre du projet de loi réforme ferroviaire depuis l'an dernier, cette table ronde doit concrétiser le renouveau du dialogue social en matière de salaire et de pouvoir d'achat. Avec des difficultés persistantes dues à la crise économique, les cheminots, comme tous les autres salariés en France, exigent une revalorisation des salaires. La CFDT Cheminots considère comme une priorité la mise en place d'une politique salariale planifiée et contractualisée à la SNCF, pour garantir à minima le pouvoir d'achat en masse comme en niveau.

En complément des propositions salariales, des mesures permettant de soutenir le pouvoir d'achat des cheminots doivent être prises.

- La CFDT exige l'ouverture rapide d'une négociation sur la mise en place d'une mutuelle d'entreprise à destination des agents du CP, comme celle en cours pour les contractuels conformément au dernier Accord National Interprofessionnel.

-L'attribution du chèque déjeuner aux cheminots qui n'ont pas de restaurant d'entreprise à proximité de leur lieu de travail ;

-L'accès au logement dans des conditions financières favorables notamment en Ile de France.

-La mise en place d'un nouvel accord d'intéressement pour tous les cheminots ainsi que la contractualisation du dividende salarial.

Ces dispositions sont de nature à améliorer des mesures salariales souvent insuffisantes.

En 2013 comme en 2012, la négociation salariale n'a pas comblé l'inflation. Par un accord de qualité reconnaissant les efforts de productivité et la qualité de travail des agents, les propositions pour 2014 devraient être nettement différentes.

La CFDT sait combien la négociation salariale est difficile. Entre l'Etat qui, depuis Bercy, donne ses directives de maîtrise de la masse salariale, une Direction d'Entreprise empêtrée dans une révision budgétaire, fragilisée financièrement par des événements récents, les attentes des cheminots auront bien du mal à être satisfaites.

La CFDT ne peut accepter cette situation.

Lors de la bilatérale, vous nous avez garanti une augmentation générale avec toutes les précautions oratoires qui vous caractérisent.

La CFDT vous a exprimé à plusieurs reprises les revendications et les attentes des cheminots :

Une augmentation générale qui permette de faire face à la hausse des prix, soit +0,7%.

Cette mesure doit aussi se traduire par une augmentation en somme uniforme pour tous les cheminots permettant ainsi de donner un coup de pouce supplémentaire en direction des bas salaires.

De même, fidèle aux principes d'égalité, la CFDT revendique la revalorisation de la Gratification de Vacances par une mesure de majoration en somme uniforme de 75 euros pour tous par versement avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2014.

Par ailleurs, la CFDT vous a proposé des mesures de progrès et d'équité :

- L'attribution d'un véritable 13eme mois pour tous les cheminots y compris les ADC et les ASCT,
- L'uniformisation vers le haut de l'Allocation Familiale Supplémentaire : cette allocation doit être « attachée » à l'enfant et non au niveau hiérarchique du bénéficiaire. Seule la CFDT porte cette revendication. Nous souhaitons donc être rejoints sur ce sujet d'équité pour tous les cheminots y compris les contractuels annexe B et C.

- L'alignement des allocations de déplacement sur le groupe I- avec effet immédiat.
- La revalorisation de certaines allocations à la hauteur des maximums des barèmes URSSAF, notamment celle du découché (99 euros).
- La pérennisation de la GIPAC,
- Un complément temporaire de rémunération à l'embauche en Ile de France,
- Un zonage plus précis de l'attribution de l'indemnité de résidence plus en adéquation avec la réalité du coût du logement.
- L'attribution de la position 19 aux agents au 2^e niveau de la qualification D,
- L'attribution de la position 20 pour les agents TB3 et 13 pour les TA2,
- Le doublement de la Prime (agents exécution et maîtrise hors DPX) à compter du 1^{er} janvier 2015,
- Le maintien des facilités de circulation pour les retraités à partir de 15 ans d'ancienneté pour tous (aujourd'hui 25 ans pour les contractuels à temps plein).

La CFDT Cheminots restera vigilante sur l'équilibre des mesures générales et des mesures spécifiques que vous proposerez.

La CFDT vous rappelle qu'elle reste très attachée à une politique contractuelle en matière salariale, pour autant que vos propositions soient de nature à répondre aux légitimes attentes des cheminots. Des mesures insuffisantes prouveraient cette année encore que vous n'avez pas l'intention de conclure cette négociation par un accord.

Fidèle à son principe démocratique, la CFDT Cheminots consultera ses équipes avant de donner un avis définitif sur vos propositions finales.